

Date de mise en ligne : 7 juillet 2026



**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 26 00063** du
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Domicilié (e) 19 Rue Charles Mory
 91210 Draveil

En vue de la réalisation :
Sur un terrain sis Place Pierre Semard
Cadastré

Villeneuve-Saint-Georges, le 07 JUIL. 2026

Pour le Maire, par délégation,
La 9^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **DP 94078 26 00063** du a été affichée en Mairie du au
conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,